

## Extrait d'acte de naissance

### Coupon détachable d'une carte grise : pourquoi et comment l'utiliser ?

Mis à jour le 17 octobre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Le coupon détachable est la partie inférieure de la carte grise (ou certificat d'immatriculation). Il permet de circuler pendant un mois avec le véhicule, le temps de recevoir le titre définitif.

#### Qui doit remplir le coupon détachable ?

C'est le titulaire de la carte grise, c'est-à-dire celui à qui appartient le véhicule, qui doit compléter le coupon détachable.

S'il y a plusieurs cotitulaires, chacun doit le signer (sauf si un des titulaires a reçu une procuration des autres).

#### Quand faut-il le compléter ?

\* **Cas 1** : Vous vendez, donnez ou vous achetez un véhicule

Au moment de la vente (ou du don) du véhicule d'occasion (particuliers), le vendeur doit barrer la carte grise en indiquant *vendu le, date et heure de la vente* et doit la signer.

Il doit aussi compléter le verso du coupon détachable, en y indiquant le nom et l'adresse du nouvel acquéreur, ainsi que la date. Enfin, il signe la partie prévue à cet effet.

[I1055.png - IMAGE/PNG](#)



**Attention** : le vendeur doit remettre **la totalité de la carte grise** à l'acheteur, sans découper le coupon. C'est l'acheteur qui le découpera et le conservera au moment où il fera sa demande de nouvelle carte grise.

\* **Cas 2** : Vous devez faire modifier votre carte grise

Si la démarche que vous réalisez vous oblige à envoyer votre carte grise à la préfecture, vous devez compléter vous-même le coupon.

C'est le cas si vous devez :

- immatriculer le véhicule d'occasion (particuliers) que vous venez d'acheter,
- corriger une erreur (particuliers) sur votre carte,
- ajouter le nom de votre mari ou de votre femme (particuliers) à votre carte si vous vous mariez,
- retirer le nom de l'ex-époux(se) (particuliers) après un divorce,
- retirer le nom de l'époux(se) (particuliers) à la suite de son décès,
- ajouter (particuliers) ou retirer (particuliers) le nom d'un autre titulaire à la carte,
- mettre à votre nom la carte grise d'un véhicule dont vous héritez (particuliers),
- mettre la carte grise à votre nom en fin de crédit-bail (particuliers) quand vous avez choisi de conserver le véhicule.

Complétez le verso de votre coupon détachable, découpez-le suivant les pointillés prévus et conservez-le.

Adressez l'original de la carte grise à la préfecture avec le reste du dossier pour faire votre démarche.

Image not found

**À noter** [http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads\\_servicepublic/img/note.jpg](http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg)

**À noter** : si vous devez réaliser cette démarche au guichet de la préfecture, vous n'avez pas besoin de compléter le coupon. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) vous sera éventuellement remis.

## À quoi sert le coupon détachable ?

Le coupon détachable vous permet de circuler avec votre véhicule, en France uniquement, dans l'attente de votre nouvelle carte grise. Il est valable pendant 1 mois.

Image not found

**À savoir** [http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads\\_servicepublic/img/savoir.jpg](http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg)

**À savoir** : si la carte grise ne possède pas de coupon détachable et que vous devez envoyer

l'original à la préfecture, vous n'êtes pas autorisé à circuler avec votre véhicule avant de recevoir votre document définitif.



***Mairie  
de Nargis***

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F33082>